

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'IMMATRICULATION DANS SYSTEME DE CONTROLE AUTOMATISÉ DU STATIONNEMENT DE LA VILLE DE MARSEILLE (Personnes à Mobilité Réduite)

« Je soussigné(e), Madame – Monsieur (*ayer la mention inutile*)

Nom.....

Prénom

déclare :

- être titulaire d'une carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou d'une carte mobilité inclusion (CMI) n°, délivrée par, comportant la mention "stationnement" en cours de validité (date de fin de validité . . / . . /), dont je présente l'original pour traitement par « SAGS Marseille ».

- être propriétaire ou utilisateur régulier du véhicule de marque....., modèle, immatriculé, dont je présente l'original pour traitement par « SAGS Marseille ».

- demander au gestionnaire / SAGS Marseille, Déléataire de Service Public (DSP) pour le stationnement payant de la Ville de Marseille, de bien vouloir prendre en compte ce numéro d'immatriculation dans son système de contrôle automatisé du stationnement payant, conformément à l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale accordant la gratuité du stationnement sur voirie aux titulaires de l'une des cartes de stationnement précitées, dans la limite de 24h, conformément à l'arrêté municipal P1901255 du 10 juillet 2019

- avoir pris connaissance du fait que cette déclaration ne me dispense pas d'apposer ma carte de stationnement sur le tableau de bord de ce véhicule lorsque je l'utilise ou lorsque celui-ci est utilisé pour me véhiculer, afin de permettre les opérations de contrôle.

Dans l'éventualité où je serais amené(e) à utiliser exceptionnellement un autre véhicule que celui déclaré, je procéderai à une déclaration temporaire de celui-ci directement sur l'horodateur le plus proche de mon lieu de stationnement, en prenant garde d'apposer ma carte de stationnement sur le tableau de bord dudit véhicule (derrière le pare brise).

- m'engager à communiquer auprès du gestionnaire SAGS Marseille tout changement concernant cette déclaration (changement de véhicule, etc.).

- avoir pris connaissance du fait que la durée de validité initiale de la première autorisation est fixée à 2 ans . A l'issue de cette période, le renouvellement se fera tous les ans conformément à l'annexe de l'arrête municipal de la Ville de Marseille n° P1901255 du 10 juillet 2019 relatif aux modalités d'obtention, critères éligibilité et fonctionnement de l'abonnement (PMR). Il m'incombera alors de renouveler cette demande d'inscription auprès de SAGS Marseille, en me présentant à son accueil (voir adresse ci-bas).

- avoir pris connaissance de mes droits concernant l'utilisation et l'accès à mes données personnelles tels que décrits ci-après :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au déléataire du stationnement payant représentée par SAGS Marseille , pour une prise en compte de la qualité d'ayant-droit à la gratuité du stationnement dans le système de contrôle automatisé du stationnement payant.

Les destinataires de ces données sont exclusivement les services compétents de SAGS Marseille chargés d'instruire cette demande, les services de la Ville de Marseille en charge du suivi de la DSP ainsi que tous prestataires désignés par la Ville Marseille.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Pour cela, je peux accéder aux informations me concernant en m'adressant à :

SAGS Marseille

**Déléataire de Service Public du Stationnement Payant
de la Ville de Marseille**

37, rue des trois frères Barthélemy

13001 Marseille

Site Internet : www.sagsmarseille.com (pour toutes informations).

Conformément aux directives de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) je peux, pour des motifs légitimes, m'opposer au traitement des données me concernant.

Fait à

VISA de SAGS Marseille

Le / / 20.....

Signature du déclarant :